

Allah est-il capable de pitié et de pardon ?

écrit par David Belhassen | 25 novembre 2018



Le Coran débute par les mots suivants :

بِسْمِ اللّٰهِ الرَّحْمٰنِ الرَّحِیْمِ

Translittération phonétique :

bism allah el rahman el rahim

Ces mots se trouvent dans le premier verset de la « Fatihah » (« l'Ouverture »), la première sourate des 114 sourates du Coran.

Certains islamologues sont d'avis que cette sourate ne faisait pas partie intégrante du Coran, et qu'elle a été rajoutée par la suite, en tant que prière introductive à la lecture du Coran.

Mais que signifient-ils ? Les traducteurs du Coran en français ne sont pas d'accord entre eux, et en particulier sur la manière de traduire les deux termes « rahman » et « rahim ».

Ainsi on peut trouver pas moins de dix variantes de traduction de ce verset. Voici les trois principales :

1. « Au nom d'Allah, le tout miséricordieux, le très

miséricordieux » (Voir Muhammad Hamidullah).

2. « Au nom d'Allah, le bienfaiteur miséricordieux » (voir Régis Blachère)

3. « Au nom d'Allah le clément, le miséricordieux » (voir Malek Chebel).

Ces deux termes (« rahman » et « rahim ») en tant qu'attributs d'Allah (et traduits à tort par « miséricordieux », « clément », « bienfaiteur », voire « compatissant » etc...), ne signifient en fait rien de tout cela.

Tout d'abord, il faut savoir que « rahman » et « rahim » sont deux déclinaisons d'une racine hébraïque biblique triconsonantale R-H-M, et que d'un point de vue étymologique, cette racine désigne... la matrice de la femme !

Malheureusement, tous les traducteurs du Coran en français ne sont pas des hébraïsants. Ils n'ont donc pas relevé cette acception de « matrice ». Tous les traducteurs, hormis un : André Chouraqui ».

En effet, cet érudit polyglotte a fait usage dans sa traduction du Coran qui se veut littérale, du néologisme « matriciant ».

Il traduit ainsi le verset en question : « *Au nom d'Allah le matriciant, le matriciel* »

On aurait alors pu déduire qu'à l'origine Allah était une déesse féminine protectrice, telle une maman à l'égard de son bébé. Mais nenni ! Allah est bel et bien un Dieu mâle. Mais alors, pourquoi « matrice » ?

C'est tout simplement un calque coranique d'un verset biblique (Psaumes 103, 13)

□□□□ □□ □□□□ □□□ □□□□ □□ □□ □□□□

Translittération phonétique :

ke raham ab 'al banim riham yahweh 'al banaw

Traduction littérale :

Tel un père matriciant sur des fils, Yahweh s'est matricié sur ceux qui le craignent

Quoique littérale, cette traduction (presque du charabia à l'oreille d'un francophone !) sous-entend que Yahweh le terrible et impitoyable Dieu d'Israël aurait finalement eu pitié de ses créatures apeurées, tout comme une mère qui « maternelle » son enfant.

Et c'est pour cela que ce verset biblique a fait usage de la racine hébraïque RHM = matrice.

Il aurait certainement mieux valu faire une entorse à l'étymologie hébraïque de cette racine, et traduire le verset coranique de manière à la fois plus adéquate et plus fidèle, par exemple :

« Au nom d'Allah l'apitoyant, l'apitoyable »

Mais là encore, il y a un problème : « apitoyable » n'existe pas en français. Bref, nous sommes dans la quadrature du cercle. Et si un lecteur-lectrice expert(e) en langue française a une solution, je suis preneur.

Mais revenons au Coran. Voici un exemple, parmi tant d'autres, qui prouve ô combien Allah n'est point « matriciant et matriciel », ni non plus « clément et compatissant », ou « tout miséricordieux et très miséricordieux », ou encore « apitoyant et apitoyable ».

Il s'agit du verset 38 de la sourate V avec sa traduction mot à mot en français, et tel qu'il apparaît dans le Coran, sans ponctuation et sans lettres capitales et majuscules :

وَالسَّارِقُ وَالسَّارِقَةُ فَاقْطَعُوا أَيْدِيَهُمَا جِزَاءً
بِمَا كَسَبَتْ إِيَّاهُ مِنَ اللَّاحِ وَاللَّاحِ عَزِيزٌ حَكِيمٌ

et le voleur et la voleuse tranchez-leur les mains en rétribution à ce qu'ils ont acquis en exemple pour allah et allah est puissant sage

A la lecture de ce verset terrifiant, j'avais espéré voir apparaître une lueur de pitié dans l'œil d'Allah : qu'il pardonne au voleur ou à la voleuse qui se repent, avant de mettre à exécution la sentence de leur trancher la main.

Mais pas du tout ! Même et en dépit de leur « repentance », ils auront la main tranchée (et parfois même le pied) ! Toutes les « sommités » de la Shari'a s'accordent sur ce point.

Alors, en quoi Allah est-il « matriciant » et « matriciel » ? Réponse des « sommités » musulmanes : « Dans l'au-delà, après avoir été châtié dans le monde ici-bas ».

A part le fait que le « monde futur » ou « paradis » d'Allah, serait alors peuplé de manchots, d'estropiés, et de culs-de-jatte, ce châtement contredit ce que dit la Torah de Moïse, et sur laquelle se fonde pourtant le Coran.

Car voici ce qu'enjoint la Torah :

Si un homme dérobe un bœuf ou un agneau, et qu'il l'égorge ou le vende, il restituera cinq bœufs pour le bœuf et quatre agneaux pour l'agneau. (Exode 22.1)

Et si ce qu'il a dérobé, bœuf, âne, ou agneau, se trouve encore en vie entre ses mains, il fera une restitution au double. (Exode, 22.4)

Selon la Torah de Moïse, il n'est donc nullement question d'amputer la main du voleur ou de la voleuse, mais uniquement de réparation pécuniaire relative au prix et à l'ampleur du vol !

Devant cette déviance et cette contradiction, les exégètes musulmans prétendent que cette punition corporelle est héritée non pas de la Torah, mais des Evangiles qui ordonnent l'amputation de la main pour un vol.

Et pour ce faire, ils citent les Evangiles de Matthieu et de Marc :

« Et si ta main droite est pour toi une occasion de chute, coupe-la et jette-la loin de toi ; car il est avantageux pour toi qu'un seul de tes membres périclite, et que ton corps entier n'aille pas dans la géhenne. » (Matthieu, 5:30)

« Si ta main est pour toi une occasion de chute, coupe-la ; mieux vaut pour toi entrer manchot dans la vie, que d'avoir les deux mains et d'aller dans la géhenne, dans le feu qui ne s'éteint point. Si ton pied est pour toi une occasion de chute, coupe-le ; mieux vaut pour toi entrer boiteux dans la vie, que d'avoir les deux pieds et d'être jeté dans la géhenne, dans le feu qui ne s'éteint point. Et si ton oeil est pour toi une occasion de chute, arrache-le ; mieux vaut pour toi entrer dans le royaume de Dieu n'ayant qu'un oeil, que d'avoir deux yeux et d'être jeté dans la géhenne... où le feu ne s'éteint point. Car tous par le feu seront salés. Le sel est bon ; mais si le sel devient sans sel, avec quoi l'assaisonneriez-vous ? Ayez du sel en vous-mêmes, et soyez en paix les uns avec les autres. » (Marc, 9:43-51).

Or, il est évident que ces « paroles d'Evangile » n'ont pas de valeur juridique, mais éthique. Elles sont des paraboles sur ce qui est préférable : être handicapé dans la vie ici-bas, ou être pécheur devant Dieu. Et d'ailleurs, c'est au pécheur de se punir lui-même ! Et cela afin d'avoir « du sel en soi-même » !

Or être « le sel de la terre » (Matthieu 5, 13) est une métaphore hébraïque pour désigner une personne dont la

conduite est exemplaire. Elle ne peut être interprétée au premier degré !

Ces versets des Evangiles sont donc bien des allégories et non des ordonnances ou des sentences juridiques, comme cela est le cas dans le Coran et dans la Shari'a musulmane statuant sur les modalités juridiques et concrètement applicables de la mutilation de la main (et du pied) du voleur, considérée comme « châtement exemplaire » !

Est-ce là la toute la miséricorde « d'Allah le très grand » pour ses faibles créatures ?